



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'OSSEJA

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ARRÊTÉ 2022-03-03**

Monsieur le Maire de la Commune d'Osséja, Roger CIURANA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (article 33-5) modifiée par la loi 2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

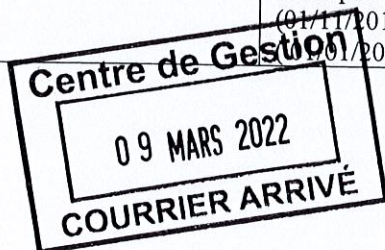
Vu la délibération en date du 21/10/2010 portant ratios promus/promouvables pour les avancements de grade,
Considérant l'arrêté municipal n°2021-01-07 en date du 07 Janvier 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion (orientations générales des lignes directrices de gestion sur lesquelles le CT du 11/12/2020 s'est prononcé en matière de stratégie de pilotage RH et de promotion et valorisation des parcours professionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle Grade-Échelon	Promouvable à la date du
1- Mme CHOMA Sylvie	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (28/02/2017) – échelon 8 (28/02/2021) – échelle C2	28/02/2022
2- Mme Yolande BURNIOL	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (01/11/2017) – échelon 8 (01/11/2021) – échelle C 2	01/11/2022



Mairie d'OSSEJA • Place Saint-Paul • 66340 OSSÉJA

Tél. 04 68 04 53 40 • Fax : 04 68 04 62 95

e-mail : mairie-osseja@orange.fr

Site : www.osseja.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'OSSEJA

Article 2 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle Grade-Échelon	Promouvable à la date du
1- Madame Maria Dolores GARCIA ESCUDERO	Adjoint Administratif Territorial Échelle C1/ Échelon 4 (30/08/2021)	01/01/2022 (sous condition de l'obtention de l'examen/concours)
2- Madame Laurence SERRADEIL MERCIER	Adjoint Administratif Territorial Échelle C1/ Échelon 10 (03/09/2020)	01/01/2022 (sous condition de l'obtention de l'examen/concours)

Article 3 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle Grade-Échelon	Promouvable à la date du
1- Monsieur Guillaume DAUSSE	Adjoint Technique Territorial Échelle C1/ Échelon 7 (01/09/2021)	01/01/2022 (sous condition de l'obtention de l'examen/concours)
2- Mme Noëlle BOVER	Adjoint Technique Territorial Échelle C1/ Échelon 7 (21/02/2022)	01/01/2022 (sous condition de l'obtention de l'examen/concours)

Article 4 :

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 Rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Osséja, le 03 Mars 2022

Le Maire,

Roger CIURANA

